

IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR QUI S'ENGAGE À SE PRÉSENTER COMME CANDIDAT

Nom	Prénom	Commission scolaire anglophone
[Redacted]		[Redacted]
Date de l'élection (si connue) :	Demande d'autorisation au poste de :	
[Redacted]	<input type="checkbox"/> Élection partielle	<input type="checkbox"/> Commissaire
	<input type="checkbox"/> Élection générale	<input type="checkbox"/> Présidente ou président

La demande d'autorisation d'une électrice ou d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat doit être accompagnée du nom, de l'adresse complète et de la signature du nombre requis d'électrices ou d'électeurs de la commission scolaire anglophone qui sont favorables à la demande d'autorisation. Les critères permettant d'établir qu'une personne a la qualité d'électeur* sont indiqués à la page suivante, de même que le nombre de signatures d'appui requises.

IDENTIFICATION DE L'ÉLECTRICE OU DE L'ÉLECTEUR QUI APPUIE LA DEMANDE D'AUTORISATION (EN LETTRES MOULÉES)

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
<input type="checkbox"/> M ^{me}	[Redacted]		[Redacted]	[Redacted]
Adresse du domicile (numéro d'immeuble, voie [rue, avenue, etc.], app.)			Municipalité	Code postal
[Redacted]			[Redacted]	[Redacted]

À l'exception du numéro de téléphone et de l'adresse de courriel, les renseignements figurant sur ce document ont un caractère public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent faire l'objet de vérifications de la part du directeur général des élections (explications au verso).

DÉCLARATION – ÉLECTRICE OU ÉLECTEUR QUI APPUIE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Par la présente, je déclare être électrice ou électeur de la commission scolaire anglophone et appuyer cette demande d'autorisation. J'ai vérifié que j'avais la qualité d'électeur en consultant les critères indiqués à la page suivante.

Signature	Date
[Redacted]	[Redacted]

SIGNATURE DE L'ÉLECTRICE OU L'ÉLECTEUR QUI S'ENGAGE À SE PRÉSENTER COMME CANDIDAT

Je déclare qu'à ma connaissance, la signature d'appui représente le nom de la personne qui l'appose et que cette personne est une électrice ou un électeur* de la commission scolaire anglophone mentionnée dans la demande d'autorisation.

Nom	Prénom
[Redacted]	[Redacted]
Signature	Date
[Redacted]	[Redacted]

Signature d'appui d'une électrice ou d'un électeur de la commission scolaire anglophone – Demande d'autorisation d'une électrice ou d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat

Qualité d'électeur – *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (LECSSA)*¹, articles 12 et 15:

Possède la qualité d'électeur, toute personne qui :

1° a 18 ans accomplis ;

2° est de citoyenneté canadienne ;

3° est domiciliée au Québec depuis six mois ;

4° n'est pas frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du *Code civil du Québec* ;

5° n'est pas privée de ses droits électoraux en application de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3). Le domicile d'une personne est le même que celui établi en vertu du *Code civil du Québec*.

Et a le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone, c'est-à-dire :

- qu'elle a un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire anglophone qui a compétence sur le territoire où est situé son domicile ;
- ou qu'elle n'a aucun enfant admis aux services éducatifs d'une commission scolaire anglophone ou d'un centre de services scolaire francophone qui a compétence sur le territoire où est situé son domicile.

Par conséquent, un parent ayant un ou des enfants inscrits uniquement aux services éducatifs offerts par un centre de services scolaire francophone n'a pas la qualité d'électeur, puisqu'il ne remplit pas ces conditions.

Nombre de signatures requises, article 206.7(4°) : La demande d'autorisation doit comporter les signatures d'appui d'électrices ou d'électeurs de la commission scolaire anglophone visée par la demande d'autorisation (au moins 10 pour le poste de commissaire et au moins 50 pour le poste de présidente ou président).

Numéro de téléphone et adresse courriel

Conformément aux dispositions de l'article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels que le directeur général des élections vous demande de lui communiquer sont confidentiels. Ils ne serviront, sous réserve des exceptions prévues à la *Loi*, qu'aux fins du traitement de la demande d'autorisation du parti politique par les personnes habilitées à le faire.

Le numéro de téléphone et l'adresse courriel ne sont pas obligatoires, mais les membres du personnel concerné les utiliseront pour communiquer avec vous en cas de besoin. Si vous omettez de fournir ces renseignements, le directeur général des élections s'adressera à vous par courrier standard, ce qui pourrait occasionner des délais supplémentaires dans le traitement de la demande d'autorisation.

Pour obtenir des précisions quant à la collecte, à l'utilisation ou à l'accessibilité de ces renseignements, veuillez consulter la section relative à l'accès à l'information du site Web d'Élections Québec ou communiquer avec nous par courriel à l'adresse acces-info@electionsquebec.qc.ca.

Pour plus d'information, communiquez avec Élections Québec
au 418 644-3570 ou au 1 866 232-6494.

1. Tout renvoi à la LECSA fait référence aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* en vigueur avant l'adoption du projet de loi 40.